

LES BLOCS BÉTON TERALTA

TERAMUR, la gamme des blocs TERALTA

Les blocs sont utilisés pour tous les travaux de maçonnerie. Ils forment la base de la construction résidentielle et industrielle, de l'architecture publique et privée.

Les blocs béton TERALTA sont fabriqués dans l'unité de production située au Port. Notre usine de préfabrication vous propose une large gamme de blocs certifiés NF et marqués CE (marquage réglementaire obligatoire). Tous les ans, le CERIB (Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton) audite nos installations et nos produits. Tous nos blocs sont distribués sur nos sites à Sainte-Marie, au Port et à Saint-Louis ; ainsi qu'au travers de distributeurs partenaires.

Références normatives

Il existe plusieurs normes et réglementations en vigueur. Les normes sur les matières premières, les produits finis (françaises et/ou européennes), ainsi que sur les mises en œuvre de ces produits.

Pour le bloc modulaire en béton, les normes les plus couramment utilisées sont :

- NF EN 771-3 : blocs en béton granulats courants et légers (complément national : NF EN 771-3/CN).
- NF EN 15435 : produits préfabriqués en béton - blocs de coffrage en béton de granulats courants et légers (complément national NF EN 15435/CN).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Marquage CE : réglementaire et obligatoire, il matérialise la conformité du produit aux exigences des règlements et directives européens. Nous sommes audités tous les ans par le CERIB (organisme notifié par l'État Français).

Certification NF : c'est une démarche volontaire du fabricant. Cette certification délivrée par le CERIB, organisme certificateur mandaté par l'AFNOR, et accrédité par le COFRAC certifie la conformité des produits à la norme NF EN 771-3 et à son complément national NF EN 771-3/CN. Tous les blocs NF sont obligatoirement CE de catégorie I, c'est-à-dire à résistance garantie.

Règle de mise en œuvre des blocs

La mise en œuvre des blocs doit respecter les obligations de la NF DTU 20.1 + A1 «Ouvrages en maçonnerie de petits éléments – parois et murs».

Le DTU est un document définissant des règles techniques à respecter dans des travaux de construction, de rénovation et de réhabilitation.